



## **Chers parents d'élèves,**

Un projet de RPI entre les écoles de La Chapelle et St Agnan est en discussion. Nous vous adressons ce courrier pour vous informer le plus complètement possible.

### **Un RPI c'est quoi ?**

C'est un Regroupement Pédagogique Intercommunal qui a pour raison d'être l'association de plusieurs écoles de communes voisines. Chaque école garde son identité et son directeur ou sa directrice. L'ensemble des niveaux scolaires sont répartis dans les communes concernées.

Dans notre cas, les 8 niveaux de l'école primaire (maternelle et élémentaire) seraient répartis sur les 5 classes : 2 à St Agnan et 3 à la Chapelle.

Un RPI se formalise via une convention bipartite signée par les 2 communes et soumise à un accord de l'inspection académique. Sa durée est définie par les signataires, pour 3 ans minimum. Une convention peut être dénoncée à tout moment. Un retour en arrière reste donc possible. Attention, il faut par ailleurs noter qu'un RPI ne garantit pas le maintien du nombre de classes sur la durée de la convention.

### **Pourquoi proposer un RPI maintenant ?**

Depuis 3 ans, les 5 écoles du plateau sont organisées en réseau, via une convention. L'inspection académique avait mis un enseignant supplémentaire pour proposer des projets innovants dans chaque école (programmation de robots, ateliers du Moyen-âge ...) et une habitude de travail en équipe s'est mise en place.

En 2021, nous arrivons à l'échéance de cette convention et à la suppression du renfort apporté. Ce qui nous incite à cette idée d'un RPI pour continuer à bénéficier des avantages d'un travail en commun.

### **Quels sont les intérêts d'un RPI ?**

Depuis plusieurs années, l'école de La Chapelle connaît une augmentation régulière de ses effectifs avec des classes à triple niveau qui peuvent dépasser 30 élèves. L'école de St Agnan a des effectifs plus légers mais avec 4 niveaux par classe et assez souvent, seulement 2 ou 3 élèves par niveau.

Le RPI permet de lisser les effectifs avec des classes à 2 niveaux maximum avec une moyenne de 20 élèves. Ainsi,

- Les enseignantes auraient davantage de temps pour encadrer leurs élèves, en s'ajustant au plus près de leurs besoins ; ce qui est très difficile à mettre en place à 3 ou 4 niveaux.
- En réunissant les élèves d'un même niveau des 2 écoles, on crée des groupes plus nombreux et donc plus propices aux échanges et au travail.

L'intérêt est avant tout de créer un meilleur environnement social et pédagogique pour les enfants.

### **De quelle rentrée parlons-nous ?**

Rien n'est décidé ! Nous avons jusqu'au printemps pour travailler ensemble sur ce dossier et confirmer notre engagement qui pourrait être mis en œuvre soit pour la rentrée 2021 soit en 2022.

Les enseignantes ont annoncé pouvoir être prêtes pour 2021. Mais la décision sera collective, avec une concertation des parents, et ce sont les Conseils Municipaux qui donneront leur accord définitif.

L'organisation pédagogique sera présentée après les vacances à la prochaine commission scolaire.

### **A quoi devons-nous réfléchir ?**

A partir de nos différents échanges, nous avons ciblé une liste de thématiques sur lesquelles nous devons travailler pour faire de ce RPI une réussite.

- Les transports.
- Les horaires de chaque école.
- Le financement
- Les associations des parents d'élèves.
- Les Conseils d'école.
- L'accueil des TPS (toute petite section).
- La place des agents communaux.

L'éventuelle mise en œuvre de ce RPI nécessitera des adaptations et des concessions de la part de toutes les personnes concernées : parents, enseignants, mairie, personnel communal ... Il sera essentiel de travailler conjointement pour que chacun puisse se retrouver pleinement dans ce projet.

L'unique objectif de ce RPI est de favoriser l'épanouissement individuel et collectif des enfants dans leur école.

Si vous souhaitez apporter vos remarques et suggestions nous vous proposons de les transmettre à l'adresse suivante : [rpivercors@gmail.com](mailto:rpivercors@gmail.com)

Cordialement,

Co-signature des 2 Maires.